S.E.L.A.S. MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ

8 janvier 2023, transformation sans dissolution

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 7 novembre 2022, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

La transformation en société d'exercice libéral par actions simplifiée de la société civile professionnelle « Robert-Denis MEISSONNIER et Sébastien GARNIER, huissiers de justice associés », anciennement dénommée « MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ, Huissiers de Justice Associés » , titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Montpellier (Hérault), est devenue définitive.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée : « MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ »

Commissaire(s) de justice exerçant au sein de la structure :
Sébastien GARNIER, Stéphanie JIMENEZ

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)